



Assemblée générale

Soixante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
16 mars 2012
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 13^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 21 octobre 2011, à 15 heures

Président : M^{me} Miculescu (Roumanie)

Sommaire

Point 50 de l'ordre du jour : Effets des rayonnements ionisants (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

11-55819X (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 50 de l'ordre du jour : Effets des rayonnements ionisants (A/66/46, A/66/378, A/66/524; A/C.4/66/8)

1. **M. Weiss** (Allemagne) Président du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, accompagne son exposé d'une présentation de diapositives assistée par ordinateur, et présente le rapport de la cinquante-huitième session du Comité scientifique (A/66/46). Après l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi le 11 mars 2011, le Comité scientifique a proposé son appui aux efforts des scientifiques japonais afin d'évaluer les doses de rayonnement, et les effets sur la santé en rapport avec les rayonnements. Il a prévu de mener une évaluation complète sur l'intensité du rayonnement et ses effets en émettant un document préliminaire en 2012, et une évaluation finale au cours du deuxième trimestre de 2013, ainsi que d'autres activités de suivi au cours des prochaines années. Toutes les activités seront financées par des contributions volontaires en nature de la part des États Membres et des organisations internationales, avec recours au fonds d'affectation spéciale si besoin était. Quatre groupes d'experts seront créés ayant pour mission : de rassembler des données et l'assurance qualité; le rejet et la dispersion de radionucléides; l'évaluation des doses et des risques; les doses par travailleur et les effets sur la santé.

2. En 2011, vingt-cinquième anniversaire de l'accident de Tchernobyl, le Comité scientifique a publié sa quatrième évaluation des effets sur la santé des radiations dues à l'accident. L'évaluation a confirmé que les conclusions précédentes, basées sur des données beaucoup plus limitées, sont toujours valables : 28 décès dus à une surexposition, et 134 cas de mal des rayons en 1986; pourcentages plus élevés de leucémie et de cataractes; et, jusqu'en 2008, 6 000 cas de cancer de la thyroïde parmi les personnes exposées à l'accident comme les jeunes enfants. La moyenne des doses reçues pendant 20 ans dans la zone de Tchernobyl est de l'ordre d'un seul scanner tomographique informatisé, avec des valeurs maximales de dizaines de scanners tomographiques informatisés. Il n'existe pas de preuves d'autres effets des rayonnements.

3. Dans la résolution de l'année précédente il est demandé au Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale en ce qui concerne les effets des

rayonnements ionisants en République des Îles Marshall. Cependant, cette demande aurait dû être adressée au Comité scientifique, compétent en la matière. Cette erreur doit être réparée afin d'éviter tout impact sur le mandat du Comité scientifique.

4. Revenant sur le programme de travail, il déclare que le rapport sur l'imputation des effets sanitaires de l'exposition aux rayonnements ionisants sera publié courant 2012. Un autre rapport traitera des incertitudes dans l'évaluation des risques de cancer dus à une exposition aux rayonnements ionisants. Les doses au-dessus d'un certain seuil constituent un risque accru de cancer, mais étant donné l'incidence générale très élevée du cancer et la grande variabilité des niveaux normaux, les incertitudes de l'évaluation des risques sont plus importantes à des niveaux moins élevés. Le rapport sur les effets biologiques de certains émetteurs internes tient compte de l'exposition interne à des aliments et de l'air contaminés; il conclue que la dose interne n'est pas plus dangereuse que la dose externe.

5. Le Comité scientifique évalue des données au niveau mondial sur les rejets des centrales nucléaires et autres sources, et développe une méthodologie pour évaluer l'exposition des personnes pour l'appliquer aux données nationales. Les niveaux d'exposition de l'environnement dus à des rejets des centrales nucléaires sont bien connus, mais pas ceux dus aux rejets des centrales au charbon ou des usines à gaz qui se sont également accumulés. Des rapports supplémentaires mettront l'accent sur les risques radiologiques et les effets des rayonnements chez l'enfant; l'épidémiologie des risques des rayonnements à faibles débits de dose; les mécanismes d'action des rayonnements à faibles doses.

6. Les questions administratives non encore résolues incluent la rationalisation des procédures pour assurer la publication en temps opportun des rapports scientifiques, la mise à jour des méthodes de collecte de données, et l'amélioration du travail d'information du public. Les États Membres sont encouragés à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour couvrir les activités imprévues comme celles découlant de l'accident nucléaire au Japon.

7. Le Comité scientifique compte 21 membres, mais plus de 120 scientifiques ont participé aux sessions annuelles. La question de l'adhésion devrait être résolue en 2011 de manière à garantir l'efficacité et la qualité des travaux du Comité scientifique. À la

demande de l'Assemblée générale, le Comité scientifique a élaboré des critères et indicateurs pour décider de l'adhésion, et a exprimé l'avis que le nombre maximal de membres devrait rester sensiblement le même que ce qu'il est actuellement. Toute augmentation importante pourrait compromettre la qualité et l'efficacité. La question de l'adhésion a écarté le Comité scientifique de ses travaux de fond, et une politisation est à craindre.

8. **M. Crick** (Secrétaire du Comité scientifique), accompagne sa déclaration d'une présentation de diapositives informatisées, et présente le rapport du Secrétaire général sur les effets des rayonnements ionisants dans les Iles Marshall (A/66/378). Le rapport se base sur trois sources principales d'information : les rapports propres au Comité scientifique sur ces questions énumérées à l'annexe I du rapport; une évaluation internationale majeure des conditions radiologiques dans l'atoll de Bikini coordonnée par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA); et des données pertinentes dans la littérature scientifique, avec de nombreuses références clés énumérées à l'annexe II du rapport. Le Représentant permanent des Iles Marshall auprès des Nations Unies a écrit au Secrétaire général pour demander que le rapport couvre non seulement les effets scientifiques des rayonnements ionisants, mais aussi un éventail de questions, y compris les aspects de développement social et culturel liés aux l'essais, les options de remise en état, les questions relatives à l'implication des Nations Unies, y compris le Conseil de tutelle, et les défis futurs et les questions diverses relatives à de tels effets. Ces préoccupations, bien que valables, vont au-delà de la portée scientifique limitée du rapport demandé et le Secrétaire général a signalé que l'Organisation est prête à répondre à toute instruction future émanant de l'Assemblée générale sur cette question. Si un rapport plus complet sur les effets des rayonnements ionisants était demandé, alors le Comité scientifique serait en mesure de le produire.

9. Le rapport du Secrétaire général sur la composition du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants et incidences financières de l'augmentation du nombre de ses membres (A/66/524) décrit l'évolution de la composition par groupe régional et propose des critères et des indicateurs objectifs pour tout changement futur. En ce qui concerne les incidences financières, le rapport énonce les prévisions de dépenses pour chaque

État membre supplémentaire, y compris les voyages pour assister aux sessions annuelles, les dépenses afférentes aux services fournis, la charge de travail supplémentaire pour le secrétariat et les dépenses supplémentaires afférentes aux services requis par l'allongement des débats. Les chiffres peuvent sembler faibles en termes absolus, mais ils ne le sont pas dans le contexte du budget alloué. Comme les questions que soulève l'augmentation du nombre de membres détournent l'attention des questions de fond du Comité scientifique, il serait utile que la Quatrième Commission prenne une décision sur la question. De toute évidence, tout changement devrait améliorer l'efficacité des travaux de fond du Comité scientifique, en préservant sa compétence scientifique et son indépendance de jugement dans le respect du principe de la répartition géographique. L'Assemblée générale pourrait envisager une démarche en deux temps : d'abord décider du nombre optimal de membres du Comité; puis se prononcer sur la candidature des six États ayant fait part depuis 2007 de leur souhait de devenir membres du Comité.

10. **M. Toba** (Brésil), se référant au paragraphe 9 du document A/66/378, se demande si le Secrétaire général pourrait demander à d'autres organismes des Nations Unies de fournir des informations sur les questions sociales, économiques, environnementales et autres liées aux rayonnements dans les Iles Marshall. Notant que le Comité scientifique ne compte que deux États africains en tant que membres, il demande également si les frais de voyage sont payés pour les représentants des pays en développement ou pour tous les membres du Comité, et si le fonds d'affectation spéciale pourrait supporter les coûts d'un élargissement. Il serait utile d'avoir de plus amples renseignements sur la situation du fonds d'affectation spéciale.

11. **M. Crick** (Secrétaire du Comité Scientifique) déclare que la déclaration du Secrétaire général selon laquelle l'Organisation serait prête à répondre à toute instruction future de l'Assemblée ne signifie pas qu'une étude de grande envergure pourrait être entreprise sans financement additionnel, mais un effort pourrait certainement être fait pour s'engager avec d'autres organismes et coordonner une action.

12. Les frais de déplacement, sans indemnité de subsistance, sont payés aux 21 chefs de délégation, mais pas pour d'autres représentants. Le fonds d'affectation spéciale a été créé pour accélérer les

travaux du Comité scientifique, mais il est possible de changer les dispositions prises et de faire une demande spécifique au fonds d'affectation spéciale pour couvrir les frais de voyage. Toutefois, cela ne constitue pas une source de financement prévisible.

13. **M. Vidal** (Uruguay), s'exprimant au nom du Marché commun du Sud (MERCOSUR), de l'État partie au processus d'adhésion, la République bolivarienne du Venezuela, et des États associés que sont, la Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Équateur et le Pérou, déclare appuyer la demande du gouvernement des Îles Marshall selon laquelle le rapport du Secrétaire général sur les effets des rayonnements ionisants doit être élargi pour inclure d'autres questions. Il appuie également les efforts des Nations Unies pour évaluer les conséquences des essais nucléaires et les effets des rayonnements ionisants sur la santé des citoyens et de l'environnement dans cet État.

14. Le Comité scientifique a effectué des travaux essentiels pour l'évaluation de la recherche sur les technologies nucléaires, y compris les applications médicales, et une solution devrait être trouvée aux crises budgétaire et administrative actuelles. Le fonds d'affectation spéciale administré par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) est chroniquement à court de fonds et il serait utile d'avoir des informations sur l'état du Fonds au cours des cinq dernières années.

15. Toute modification apportée à la composition du Comité scientifique ne doit pas affecter les membres établis qui ont démontré leur engagement au cours de décennies de participation. Les modalités de financement doivent être renforcées comme une condition nécessaire et préalable à l'élargissement de la composition. Les scientifiques représentant les États membres des cinq groupes régionaux des Nations Unies doivent prendre part aux délibérations du Comité scientifique et de son Bureau sur la base de leur capacité et pertinence scientifique et d'une répartition géographique équitable.

16. Les vingt-cinquième anniversaires des tragédies de Tchernobyl en 2012 et de Goiânia en 2017, ainsi que les événements de Fukushima, nous rappellent le besoin d'être prudent, et l'importance de diffuser les données scientifiques disponibles aussi largement que possible. Conformément au principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, tous les citoyens concernés doivent

avoir accès aux informations environnementales détenues par les autorités publiques et aux procédures judiciaires et administratives.

17. **M. Sorreta** (Philippines) déclare que sa délégation espère une réponse rapide du Comité scientifique au sujet de l'accident nucléaire de Fukushima Daiichi. D'autres organisations, comme l'AIEA, l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'Organisation météorologique mondiale et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), apportent aussi d'importantes contributions. Une évaluation indépendante du Comité scientifique constituera une référence faisant autorité pour élaborer des politiques de prévention et de gestion des effets des catastrophes nucléaires.

18. Les Philippines appellent les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à entreprendre des actions visant à accroître la sûreté nucléaire et de la sécurité énoncées dans le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. Il faut renforcer les capacités en matière de détection nucléaire, de criminalistique et de réponse nucléaire, et d'atténuation aux niveaux national et régional. Son pays soutient également la coopération régionale pour partager informations et connaissances dans le domaine de la sûreté nucléaire, et salue la création du forum de coopération réglementaire pour faciliter l'échange d'informations et de meilleures pratiques.

19. L'AIEA joue un rôle primordial dans la promotion de la coopération et de la coordination internationale des efforts internationaux visant à renforcer la sécurité nucléaire mondiale. À cet égard, les Philippines appuient la mise en œuvre du Plan d'action fondé sur les recommandations de la Conférence ministérielle de l'AIEA sur la sécurité nucléaire qui s'est tenue à Vienne en Juin 2011. L'AIEA doit continuer à fournir une assistance à travers son programme de coopération technique afin d'assurer une utilisation sûre et sécuritaire des technologies nucléaires. L'Agence doit également continuer à mener des programmes d'éducation et de formation.

20. Un examen du cadre mondial pour la préparation et la conduite des interventions en situation d'urgence doit inclure la mise à jour d'un certain nombre de dispositions de la Convention sur la notification rapide

d'un accident nucléaire et de la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique. Comme l'énergie nucléaire continuera à être utilisée dans un avenir prévisible, les États doivent appliquer les normes les plus élevées de sûreté et de sécurité, et la communauté internationale doit être prête à minimiser les dommages de tout incident futur, et à aider les victimes.

21. **M. Mohamed** (Soudan) déclare que sa délégation a examiné le rapport du Secrétaire général sur la composition du Comité scientifique des Nations Unies et les incidences financières de l'augmentation du nombre de ses membres (A/66/524). Sa délégation apprécie les efforts déployés par le Comité scientifique et son secrétariat. Toutefois, les recommandations en ce qui concerne les critères d'adhésion semblent quelque peu politisés ce qui pourrait encourager une forme de discrimination incompatible avec les objectifs et principes de la Charte des Nations Unies. Par ailleurs, il n'existe aucun mécanisme d'examen universellement accepté.

22. Son pays a fait des progrès dans l'utilisation de radiations nucléaires à des fins médicales, vétérinaires et éducatives. Le Soudan coopère avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et dispose désormais d'un établissement de recherche nucléaire de cinq mégawatts utilisé pour la médecine, l'industrie, le dessalement et la formation.

23. **M. Zhao Xinli** (Chine) déclare que sa délégation se félicite de l'augmentation des ressources humaines affectées au secrétariat du Comité scientifique. Une énergie nucléaire respectueuse de l'environnement, adaptable aux changements climatiques, et capable de soutenir le développement durable, est devenue un pilier de l'approvisionnement énergétique de nombreux pays développés. L'accident nucléaire de Fukushima a une fois de plus attiré l'attention du monde sur l'importance de la sécurité nucléaire et radiologique, qui doit être renforcée à tous les stades du cycle du combustible nucléaire : depuis l'exploration, le traitement, le transport et le stockage du combustible nucléaire, jusqu'à l'exploitation et le déclassement des centrales nucléaires et l'élimination des déchets radioactifs.

24. Comme la demande en technologie nucléaire et l'utilisation des sources de rayonnements artificiels dans l'industrie, l'agriculture, la médecine et la recherche scientifique augmentent, il est important de

maximiser les avantages des rayonnements ionisants, tout en minimisant leurs méfaits. Les Nations Unies doivent jouer un rôle plus important et encourager la communauté internationale à travailler dans un certain nombre de domaines, y compris l'accomplissement des responsabilités de sûreté radiologique. Les États qui utilisent des technologies nucléaires, en particulier ceux possédant une technologie avancée en matière d'énergie nucléaire, doivent offrir des garanties technologiques pour mesurer et surveiller les rayonnements ionisants, en assurant la sécurité et la sûreté contre les radiations ionisantes, un traitement des victimes efficace et en temps voulu, et l'élimination en toute sécurité des déchets radioactifs atomiques.

25. La sécurité radiologique doit être renforcée par l'élaboration et l'amélioration de normes pour mesurer les rayonnements, la radioprotection, l'élimination des sources de rayonnements et la protection. Il est également nécessaire de renforcer la coopération internationale pour répondre aux incidents nucléaires. Les États subissant des accidents nucléaires doivent fournir des informations complètes le plus tôt possible à la communauté internationale et aux pays qui pourraient être touchés. La communauté internationale doit renforcer sa coopération afin d'évaluer les conséquences des accidents nucléaires de manière à minimiser le rayonnement transfrontalier.

26. Des efforts sont nécessaires pour promouvoir la recherche et le développement pour une technologie nucléaire plus sûre. L'énergie nucléaire, le diagnostic radiologique et le traitement, la détection de défauts et autres technologies nucléaires sont uniques et bénéfiques pour l'humanité. Les États doivent accroître leur recherche et développement sur des technologies avancées de sûreté nucléaire et radiologique et travailler ensemble pour améliorer la sécurité nucléaire et radiologique.

27. La diffusion efficace des connaissances scientifiques auprès du grand public est importante, car l'application de la technologie nucléaire sans cesse élargie fait que de plus de personnes sont en contact avec des sources de rayonnement. Cette diffusion peut aider à prévenir les accidents radiologiques, préparer les individus à prendre des mesures conservatoires et atténuer l'effet du rayonnement en cas d'accident; elle peut également contribuer à dissiper une peur et une panique inutiles.

28. La portée des études sur les effets des rayonnements ionisants doit être élargie. L'impact des rayonnements affecte les individus psychologiquement et physiquement mais aussi, et de manière très importante, les ressources publiques. Des études plus approfondies sur les effets psychologiques des rayonnements et sur leur impact sur les ressources publiques sont nécessaires.

29. Conséquence immédiate de l'accident de Fukushima, le Gouvernement chinois a lancé son mécanisme national d'urgence nucléaire pour suivre l'évolution et prendre des mesures. Non seulement a-t-il intensifié la surveillance des rayonnements et publié des informations faisant autorité pour calmer l'anxiété du public, mais aussi son gouvernement a organisé une inspection de sécurité complète de toutes les installations nucléaires en Chine, renforcé règles de sécurité dans toutes les installations nucléaires en exploitation, réalisé des évaluations de sécurité avancées de toutes les centrales nucléaires en construction et suspendu l'examen et l'approbation de nouveaux projets de centrales nucléaires jusqu'à ce qu'un nouveau plan de sécurité nucléaire révisé puisse être adopté. Son gouvernement a également offert d'aider le gouvernement japonais en ce qui concerne la surveillance des rayonnements et les soins médicaux; des experts chinois ont pris contact avec leurs homologues japonais et d'autres pays concernant l'accident.

30. La Chine soutient le développement sécuritaire de la technologie de l'énergie nucléaire en participant au Forum international Génération IV (GIF) et au réacteur expérimental thermonucléaire international (ITER), et en formulant des lois nationales, des règlements et des normes techniques appropriés. Le gouvernement renforce également sa capacité de gestion et de réglementation dans le domaine de la sûreté radiologique. La Chine continuera à travailler avec la communauté internationale pour veiller à ce que l'humanité bénéficie de la technologie nucléaire, et pour protéger l'humanité contre les dommages radiologiques.

31. **M. Hamed** (République arabe syrienne), félicite le Comité scientifique pour la manière compétente et objective dont il s'est acquitté de ses fonctions, et appelle à redoubler d'efforts pour promouvoir la sensibilisation sur les effets nocifs des rayonnements ionisants sur la santé et l'environnement. Il déclare que son gouvernement préconise l'utilisation des

technologies nucléaires à des fins pacifiques et considère l'énergie nucléaire comme une ressource à déployer pour le développement futur et la prospérité; mais il est préoccupé par les efforts faits pour restreindre l'accès des pays en développement aux technologies nucléaires sous le couvert de l'application des mesures de vérification et de non-prolifération.

32. La République arabe syrienne est à l'avant-garde des États appelant à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. En effet, elle a présenté un projet de résolution sur le sujet au Conseil de sécurité et adhère à plusieurs traités internationaux sur le désarmement nucléaire. En revanche, Israël a maintenu un stock d'armes nucléaires mais ne fait l'objet d'aucune surveillance internationale, et n'a pas adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires tout en refusant de placer ses installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'AIEA, ce qui constitue une menace pour la sécurité régionale et sape la crédibilité des efforts internationaux de désarmement.

33. Le grand tremblement de terre dans l'est du Japon en mars 2011 a montré une fois encore que les catastrophes peuvent se produire dans toute installation nucléaire partout dans le monde. Sa délégation est profondément préoccupée par la possibilité d'une catastrophe majeure posée par l'existence d'installations nucléaires israéliennes dans la région sans qu'on n'impose aucun contrôle. En effet, comme l'un des concepteurs du programme nucléaire d'Israël l'a reconnu, l'âge des installations de Dimona les a rendues vulnérables à des problèmes, ce qui en fait une bombe à retardement virtuelle qui menace toute la région. Il exhorte la communauté internationale à faire pression sur Israël pour qu'il place toutes ses installations nucléaires sous le contrôle de l'AIEA et élimine ses armes nucléaires. Israël a enterré des déchets nucléaires dans le Golan syrien occupé, mais la communauté internationale est restée silencieuse sur la question, manquant ainsi à ses propres appels pour la non-prolifération nucléaire. Enfin, il souligne la nécessité d'une coopération internationale accrue pour attirer l'attention sur les effets dangereux des rayonnements ionisants.

34. **M. Al Bayati** (Iraq) déclare que son gouvernement a réactivé le Centre de radioprotection, le bras exécutif de l'autorité de prévention contre les radiations, dont le rôle est d'élaborer des politiques et programmes environnementaux sur les rayonnements

ionisants et de suivre leur mise en œuvre. Il a également émis des permis pour la circulation de matières radioactives, surveillé les niveaux de radiation sur l'environnement, et a délivré des certificats de dédouanement pour des marchandises importées pour la consommation humaine et pour des biens à l'exportation. L'Agence iraquienne pour le contrôle des sources de rayonnement, chargée de la santé publique et de la sécurité lors de l'utilisation médicale et agricole de matériels présentant un faible niveau de radioactivité, a préparé un plan national d'urgence pour les incidents impliquant la radioactivité, et échange des informations avec l'Autorité internationale de l'énergie atomique et autres organisations internationales pertinentes. Sa délégation appelle les institutions et les organismes des Nations Unies à contribuer aux précieux travaux du Comité scientifique en fournissant plus d'informations sur les niveaux de rayonnement et leurs effets.

35. **M. Tsymbaliuk** (Ukraine) déclare qu'une approche responsable et holistique de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire est la seule façon d'assurer la sécurité future du monde. En commémoration du vingt-cinquième anniversaire de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl, le gouvernement de l'Ukraine a organisé le Sommet de Kiev sur l'utilisation sûre et innovante de l'énergie nucléaire, l'un des résultats de la reconnaissance unanime des participants de la nécessité de donner la priorité à des niveaux adéquats de sûreté nucléaire à tous les stades de la production d'énergie nucléaire. Il remercie les membres et le secrétariat du Comité pour leur participation au Sommet et ainsi qu'à la conférence scientifique internationale « *Twenty-five Years after the Chernobyl Accident. Safety for the Future* ». Il exprime également son appréciation pour la publication anticipée de l'évaluation de 2008 sur Tchernobyl pour la rendre disponible avant le vingt-cinquième anniversaire.

36. L'accident de Tchernobyl a déclenché non seulement une révision des normes internationales de sûreté nucléaire, mais aussi la création de nombreux instruments internationaux afin d'assurer à la fois le plus haut niveau de sûreté nucléaire partout dans le monde, et un système connexe de préparation et de réponse aux situations d'urgence. La décision du Comité d'effectuer une évaluation complète de l'accident de Fukushima est la bienvenue; la collecte

des données et la compilation doivent être lancées dès que possible.

37. Sa délégation est heureuse d'avoir apporté des informations aux publications du Comité et appuie la proposition du programme à venir du Comité de travail, notant que sa charge de travail sera d'autant plus importante que l'utilisation du rayonnement augmentera dans la vie quotidienne. Il est paradoxal que les travaux du Comité sur l'accident de Tchernobyl aient été menés sans la participation de l'Ukraine en tant que membre, et il espère que l'Assemblée générale approuvera son adhésion à part entière, tel qu'envisagé dans la résolution 63/89.

38. **M. Javadekar** (Inde) se félicite des propositions du Comité pour un rapport scientifique sur les conséquences radiologiques de l'accident nucléaire à la centrale de Fukushima au Japon. Alors que les conséquences radiologiques peuvent ne pas être comparables à celles de l'accident de Tchernobyl, il est important de créer un cadre multidisciplinaire pour la collecte de données et l'analyse. Cependant, une pénurie de personnel qualifié rend la tâche de surveillance de la contamination radioactive dans le sillage de l'accident difficile.

39. L'Inde apprécie les efforts du Comité visant à préparer des documents sur la capacité d'attribuer des effets de santé à l'exposition aux rayonnements ionisants et sur les incertitudes dans l'estimation des risques de cancer dus à l'exposition aux rayonnements ionisants. Comme le Comité a admis dans son rapport lors de la précédente session de l'Assemblée générale qu'il n'y a pas de preuve épidémiologique ou expérimentale de l'incidence accrue du cancer pour une dose de 100 mSv, il est important de revenir sur le modèle de relation linéaire sans seuil appliqué utilisé pour stipuler les limites d'exposition aux rayonnements ou les travailleurs et le grand public.

40. Il félicite le Comité pour son travail sur les annexes scientifiques abordant la méthodologie utilisée pour estimer l'exposition humaine due à des rejets, les effets biologiques de certains émetteurs internes, et les différentes options de forme d'exposition pour la production d'électricité. En tant qu'utilisateur émergent majeur de l'énergie nucléaire, l'Inde estime que la sécurité de ses citoyens est une priorité absolue. Toute information publiée par le Comité doit l'être sous une forme ne causant pas la peur au sein du grand public.

41. Les plantes pour préparer une annexe scientifique sur l'épidémiologie relative aux sources environnementales à faible dose sont louables, et il se félicite du fait que le Comité tienne compte des travaux publiés par l'Inde et la Chine. Alors que les travaux du Comité sont exceptionnels et la demande d'élargissement est compréhensible, des considérations financières et logistiques imposent que sa composition ne dépasse pas une limite pratique.

42. **M. Hashmi** (Pakistan) déclare que son pays a participé aux quatre sessions précédentes du Comité scientifique en tant qu'observateur, bien qu'il ait plus de 50 ans d'expérience en exploitation de centres de radiothérapie. Il a contribué à l'étude mondiale effectuée par le Comité scientifique sur l'utilisation de rayonnements à des fins médicales et l'exposition à de tels rayonnements ainsi qu'à diverses études internationales sur l'impact alimentaire et environnemental des rayonnements. Le Pakistan mène également des études sur l'évaluation des doses de rayonnement pour les patients et sur les minéraux radioactifs naturels.

43. Comme l'utilisation des sources de rayonnement dans la vie quotidienne augmente, la charge de travail du Comité scientifique augmentera, et les six États observateurs devraient donc être faits membres à part entière : un processus initié par la résolution 61/109 de l'Assemblée générale. Le budget pour l'exercice biennal 2010-2011 a déjà couvert une partie importante des incidences financières et sa délégation est prête à travailler avec le Comité pour explorer plus avant des idées pour aborder la partie mineure restante.

44. **M. Rakhmonov** (Tadjikistan) félicite le Secrétaire général pour avoir convoqué la réunion de haut niveau sur la sûreté nucléaire et la sécurité en Septembre 2011. Le Tadjikistan a hérité de nombreuses mines d'uranium, de terrils de mines, et d'étangs de résidus miniers d'uranium de la période soviétique. Des installations dangereuses pour l'environnement ayant besoin de restructuration et de déclassement sont situées à proximité d'établissements humains, ce qui représente une grave menace pour l'environnement et la population. Son gouvernement a établi un cadre juridique pour la sûreté et la sécurité nucléaire et radiologique pour assurer la gestion sûre et la réhabilitation des zones contaminées par les mines d'uranium et les activités connexes. L'Agence de sûreté nucléaire et radiologique est l'autorité réglementaire de l'État; un montant annuel lui a été alloué pour les activités de préparation.

45. Le Tadjikistan reconnaît le rôle essentiel de l'AIEA par rapport au renforcement de la sûreté nucléaire et de la sécurité, et ses contributions au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), au PNUE, à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et à d'autres organisations, en coopération avec l'AIEA, afin de fournir une surveillance de l'environnement et la santé au Tadjikistan. Plusieurs projets ont été mis en œuvre, mais de nombreux problèmes demeurent non résolus. Il encourage les États et les organisations internationales ayant l'expertise pertinente à fournir une assistance technique et à partager leur expérience dans la gestion et la réhabilitation des sites et territoires contaminés. L'accident de Fukushima a affecté la confiance du public en l'énergie nucléaire, et l'AIEA a un rôle important à jouer pour améliorer encore le régime de sûreté nucléaire. Certains États ont décidé de ne pas utiliser, d'éliminer ou de reconsidérer l'utilisation de l'énergie nucléaire. L'utilisation efficace des ressources énergétiques renouvelables est de plus en plus importante. Le Tadjikistan a un énorme potentiel hydroélectrique qui pourrait contribuer à réduire les émissions atmosphériques nuisibles et remédier à la pénurie d'énergie dans son pays et dans la région.

47. **M. Kodama** (Japon) a déclaré que, à la lumière du tragique accident nucléaire causé par le tremblement de terre et le tsunami de cette année, son pays reconnaît d'autant plus le rôle essentiel joué par le Comité scientifique. Il salue l'engagement de la communauté internationale pour renforcer la sûreté nucléaire, comme réaffirmé lors de la réunion de haut niveau des Nations Unies sur la sûreté et la sécurité nucléaire en Septembre 2011. Le Secrétaire général, dans son discours de clôture lors de cette réunion, a demandé à l'Assemblée générale de fournir au Comité scientifique les ressources nécessaires pour accomplir sa tâche. Compte tenu de l'importance d'assurer la sûreté et la sécurité des êtres humains et de l'environnement, il est essentiel que le Comité scientifique reçoive les ressources suffisantes pour poursuivre son étude faisant autorité sur les effets des radiations. L'utilisation proactive des connaissances scientifiques objectives pourrait informer le public et le libérer ainsi d'une anxiété inutile, tout en empêchant la propagation de rumeurs nuisibles et sans fondement au sujet des rayonnements.

48. **M. Christopher** (Iles Marshall) déclare que son pays, lorsqu'il avait le statut de territoire sous tutelle des Nations Unies, a été le site de 67 essais nucléaires à grande échelle effectués par l'Autorité administrante, les États-Unis. Pendant cette période, les pétitions de son pays pour mettre fin aux essais avaient donné lieu à deux résolutions de tutelle autorisant des essais supplémentaires, tout en offrant des garanties aux habitants des Iles Marshall. Malgré les nombreuses actions prises par la suite pour dénoncer ces événements, des défis importants demeureront. Les Iles Marshall se félicitent du soutien du Forum des îles du Pacifique pour aborder cette question auprès des Nations Unies, tel qu'il est exprimé dans le communiqué des dirigeants du Forum publié en Septembre 2011. Elles saluent également la déclaration conjointe de 2011 des dirigeants du Forum des îles du Pacifique et du Secrétaire général, dénonçant les impacts des essais nucléaires en cours dans le Pacifique.

49. En 2010, le Secrétaire général avait été prié de faire rapport sur les effets des rayonnements ionisants dans les Iles Marshall. Un engagement approprié au sein des Nations Unies pourrait aider les Iles Marshall à avancer dans la compréhension du passé, ce qui refermerait la porte d'un triste chapitre de son histoire, et permettrait de comprendre comment la communauté internationale pourrait aider avec des mesures correctives et autres défis. Une attention particulière devrait être portée à l'ensemble des travaux scientifiques qui ont évalué les conséquences des essais nucléaires dans les Iles Marshall. Il espère poursuivre une discussion positive et productive avec les principaux partenaires bilatéraux dans le cadre de l'engagement des Nations Unies.

50. **M. Berger** (Allemagne) déclare que les travaux du Comité scientifique ont joué un rôle crucial pour l'amélioration de la compréhension scientifique internationale des niveaux d'exposition aux rayonnements ionisants et de leurs effets sur la santé et l'environnement. L'accident de Fukushima en mars a souligné l'importance de ce travail car le Comité scientifique avait entrepris la tâche supplémentaire de soutenir les efforts japonais pour faire face aux conséquences de l'accident : une réaction pleinement en ligne avec les priorités de la communauté internationale.

51. L'analyse du Comité scientifique des implications de l'accident de Tchernobyl en 1986, avait contribué de

manière significative à la compréhension des conséquences de l'exposition à des rejets accidentels de radionucléides. Améliorer les connaissances sur les effets des rayonnements ionisants, partager les derniers résultats scientifiques et les utiliser pour développer de meilleures mesures de protection et des technologies plus efficaces est de plus en plus critique car l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques continue de croître. Une solution à long terme à la question de l'adhésion en instance doit être trouvée pendant la présente session. L'Allemagne est prête à faciliter la résolution à venir et fera tout son possible pour s'assurer que le Comité scientifique puisse continuer son important travail scientifique.

52. **M. Zdorov** (Biélorus) déclare qu'il espère que les délégations disposent de suffisamment de temps pour analyser le rapport et tenir des consultations sur le projet de résolution sur les effets des rayonnements ionisants. Sa délégation se félicite des travaux du Comité sur l'évaluation des conséquences de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi. Les ressources disponibles pour le Comité scientifique doivent être renforcées, une option étant d'accorder une adhésion à part entière aux six États ayant postulé en 2007. Un élargissement de la composition à 27 membres serait un jalon important dans les travaux du Comité et la rationalisation des procédures devrait permettre d'éviter le besoin d'une augmentation des ressources ou de la durée des sessions annuelles.

53. Le Biélorus participe aux réunions du Comité scientifique en tant qu'observateur depuis 2008 et exprime son intérêt pour poursuivre son travail en tant que membre à part entière. Les scientifiques biélorussiens pourraient apporter une contribution significative, comme en témoigne leur implication dans la préparation d'un certain nombre de rapports du Comité scientifique, y compris sur les questions liées à Tchernobyl, et leur participation dans le projet visant à étudier les conséquences de l'accident à la centrale de Fukushima Daiichi. À cet égard, des activités de coopération avec le Japon ont également été mises en œuvre. Le Biélorus étudie les effets des rayonnements sur l'homme et l'environnement non seulement dans le cadre de programmes relatifs à Tchernobyl, mais aussi à travers un programme d'appui scientifique pour la construction d'une centrale nucléaire en Biélorus.

54. En conclusion, le processus d'adhésion au Comité scientifique a été inutilement prolongé et ne facilite pas le travail des pays observateurs. Les États Membres

devraient prendre une décision pour élargir la composition au cours de la session en cours.

55. **M. Sanabria** (Espagne) déclare que l'exposition médicale aux rayonnements nucléaires demeure une priorité internationale en matière de radioprotection. La cinquantième session du Comité scientifique a eu lieu peu de temps après l'accident nucléaire au Japon et vingt-cinq ans après l'accident de Tchernobyl. À Oviedo, en Espagne, le prestigieux Prix Prince des Asturies pour la concorde venait d'être attribué aux « héros de Fukushima » comme une expression de la reconnaissance et l'admiration pour la réaction de la société japonaise à la catastrophe. Le travail du Comité scientifique contribuera certainement à atténuer les conséquences de l'accident et à l'amélioration des mesures de protection contre des incidents futurs.

56. La question de l'élargissement de la composition du Comité scientifique pour inclure six autres États est en attente depuis cinq ans et tout retard supplémentaire serait préjudiciable à son travail. Les scientifiques des pays observateurs devraient avoir le même statut que les membres à part entière en reconnaissance de leurs services. Une augmentation budgétaire estimée à environ 50 000 dollars ne peut pas être un obstacle insoluble. La résolution qui sera adoptée au cours de cette session doit inclure une invitation aux six pays qui ont actuellement le statut d'observateur à devenir membres à part entière du Comité et à désigner leurs représentants scientifiques.

57. **M. Zhukov** (Fédération de Russie) déclare que son pays appuie les efforts internationaux pour réduire au minimum l'impact négatif des rayonnements ionisants, soit d'origine naturelle soit dus à l'homme, sur la santé humaine et l'environnement. La Fédération de Russie, qui, avec l'Ukraine et le Bélarus a subi l'impact de l'accident de Tchernobyl, respecte les plus hautes normes internationales en matière de sécurité nucléaire, comme l'ont confirmé de nombreuses missions de l'AIEA afin d'évaluer divers aspects du fonctionnement sécuritaire des installations nucléaires russes.

58. L'accident de Fukushima a démontré la nécessité de renforcer le cadre juridique international pour la sûreté nucléaire. En Juin 2011, son gouvernement avait suggéré que les lacunes existantes dans les instruments internationaux dans ce domaine soient comblées en amendant la Convention sur la sûreté nucléaire et la Convention sur la notification rapide d'un accident

nucléaire. Il avait également émis des suggestions pour améliorer les normes de sécurité de l'AIEA. Il espère que ces initiatives recevront un large soutien.

59. **M. Shin Dong Ik** (République de Corée) déclare que son pays, en tant que cinquième producteur d'énergie nucléaire, exploite actuellement 21 centrales nucléaires cinq autres étant en construction. Il continuera à mettre en œuvre sa politique « Faibles émissions de carbone et croissance verte » et espère partager avec la communauté internationale son expérience acquise dans la construction et l'exploitation des centrales nucléaires.

60. La République de Corée a demandé à faire partie du Comité scientifique et a participé aux réunions en tant qu'observateur depuis 2008. Elle contribuera au projet sur l'évaluation des niveaux et des effets de l'exposition aux rayonnements suite à l'accident de Fukushima, et des experts de la République de Corée participeront aux quatre groupes d'experts.

61. Au cours des consultations à Vienne, les États membres ont exprimé le souhait de régler la question de l'adhésion avant fin 2011. Bien que des préoccupations budgétaires aient été soulevées, la participation des six pays observateurs au cours des trois dernières années n'a pas supposé de charge financière supplémentaire. En outre, le budget 2010-2011 couvre déjà une partie substantielle des implications monétaires d'un tel élargissement. Si nécessaire, les membres, y compris la République de Corée, pourraient volontairement couvrir les frais de voyage de leurs experts. Son gouvernement se félicite des efforts déployés par le Secrétariat et le Président pour entreprendre de nombreuses tâches avec des ressources financières et humaines limitées. Le règlement de la question de l'adhésion permettra au Comité scientifique de se concentrer sur ses tâches scientifiques et technologiques.

62. En conclusion, il attire l'attention sur le rapport du Secrétaire général sur les effets des rayonnements ionisants dans les Iles Marshall (A/66/378) et sa référence à la demande du Secrétaire général que le Comité scientifique soit pourvu de toutes les ressources nécessaires pour accomplir sa tâche d'évaluation complète des niveaux d'exposition et des risques de rayonnement attribuables à l'accident de Fukushima. Il ajoute que l'expertise des six pays observateurs contribuerait grandement à ce processus.

63. **M^{me} Miháliková** (Slovaquie) déclare que l'énergie nucléaire est encore une source importante d'énergie pour de nombreux pays et une évaluation soignée de ses aspects positifs et négatifs est importante. Elle se félicite de l'engagement actif du Comité scientifique pour évaluer l'impact sur la santé et l'environnement de l'accident à l'usine de Fukushima et en publiant des informations à jour sur son site Web. Comme les enfants sont plus touchés par les radiations que les adultes, elle se félicite de la décision de se concentrer dans un proche avenir sur l'évaluation des effets des rayonnements et des risques pour les enfants.

64. Comprendre les effets des faibles doses d'exposition aiderait à formuler des normes internationales et à protéger le public et les professionnels. Sa délégation apprécie également le travail effectué sur une nouvelle stratégie pour la collecte de données et encourage les organismes des Nations Unies et les agences à fournir des données. Le Comité scientifique, avec l'aide des organisations et des gouvernements concernés, doit partager l'information avec le grand public ainsi qu'avec la communauté scientifique.

65. Les experts slovaques ont participé aux travaux du Comité scientifique sur les effets des rayonnements ionisants depuis sa création, l'un de leurs principaux domaines d'expertise étant les effets des rejets de radiation liés à la production d'énergie nucléaire. La Slovaquie a été désignée pour occuper le siège laissé vacant par l'ex-Tchécoslovaquie et la coopération et la participation continue d'experts des deux pays qui ont succédé à l'ex-Tchécoslovaquie en tant que membres d'une délégation pourrait servir d'exemple sur la façon d'aborder la question de l'adhésion. Sa délégation est prête à appuyer toute solution sans incidence budgétaire qui permettrait d'atteindre un large consensus, sans compromettre l'efficacité du travail du Comité scientifique.

66. **M. Nissilä** (Finlande) déclare que la Finlande a contribué aux travaux du Comité scientifique en tant qu'observateur depuis 2006 et devrait maintenant devenir un membre à part entière. La décision doit être prise en 2011, car poursuivre cette discussion prendrait trop de temps sur les travaux de fond. En tant que membre à part entière, son pays apporterait une plus grande contribution aux travaux du Comité scientifique. La Finlande a déjà apporté une contribution nationale en réponse aux enquêtes du

Comité scientifique, tandis que de nombreuses publications scientifiques faites par des scientifiques finlandais sont citées dans ses rapports. Les bases de données électroniques développées par la Finlande pourraient contribuer à faciliter les enquêtes mondiales sur les doses reçues par la population de diagnostics médicaux.

67. La Finlande a fourni au Comité des rapports sur l'exposition interne à des substances radioactives et a contribué à évaluer les conséquences de l'accident nucléaire au Japon. Plus de 20 experts finlandais sont disposés à contribuer aux travaux futurs du Comité scientifique. Diverses solutions pour les incidences financières de nouveaux membres sont possibles et la Finlande envisagera la possibilité de payer les frais de déplacement et de séjour de ses représentants. Les nouveaux membres apporteraient une contribution importante aux travaux scientifiques du Comité scientifique.

68. **M. León González** (Cuba) déclare que la paix et la sécurité internationales sont toujours menacées par l'existence de plus de 23 000 ogives nucléaires, dont la moitié est prête pour une utilisation immédiate. L'utilisation de seulement une petite partie de cet arsenal conduirait à un hiver nucléaire et à la destruction de toute forme de vie sur la planète. Il est inacceptable que certains États dotés d'armes nucléaires continuent à recourir à la dissuasion nucléaire dans le cadre de leur doctrine de sécurité. L'utilisation des armes nucléaires constitue un acte illégal et totalement immoral qui ne peut se justifier par aucune circonstance ou doctrine de sécurité, car leur utilisation constituerait une violation flagrante des normes internationales relatives à la prévention du génocide. Le seul moyen de garantir qu'elles n'ont pas été utilisées serait leur élimination et interdiction sous contrôle international strict, soumis à un régime international juridiquement contraignant.

69. Le travail du Comité scientifique est une source d'information experte, équilibrée, et objective sur les questions relevant de sa compétence. Il est donc essentiel de maintenir et de renforcer les liens de coopération entre le Comité, les États Membres, et divers organismes des Nations Unies, tels l'OMS, l'AIEA et le PNUE. Les préoccupations exprimées par les représentants des Îles Marshall, comme indiqué au paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général (A/66/378), doivent être examinées avec soin.

70. Malgré des ressources limitées, Cuba a offert une coopération significative à son peuple frère, l'Ukraine, pour atténuer les conséquences de l'accident de Tchernobyl. Depuis 1990, Cuba et l'Ukraine ont mené un programme de rééducation pour les victimes, qui sont principalement des enfants. Jusqu'à présent, Cuba a fourni un traitement pour plus de 25 000 patients en provenance d'Ukraine et d'autres pays. Le programme a également eu un impact scientifique significatif, en fournissant des données primaires sur la contamination interne chez les enfants des zones touchées. Cette information a été diffusée lors des événements scientifiques les plus pertinents, et est utilisée par des organismes internationaux, y compris l'AIEA et le Comité scientifique, dans leurs études sur les effets des rayonnements ionisants. Le Comité scientifique a également cité les documents cubains produits par ce programme dans les publications revoyant l'impact de l'accident de Tchernobyl, et a manifesté son intérêt à recevoir davantage de données.

La séance est levée à 17 h 55.